

N° 12

Séance du 20 juillet 2021

OBJET :

NOVIM :
FORMALITES
D'INFORMATION
DES
ACTIONNAIRES :
RAPPORT DE
GESTION 2020

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 13 juillet 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 20 juillet 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Christian CASSULO, Martine CHARLES, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Jean-Philippe MONTAGNE, Rambert PALIARD, Quentin PAQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Thierry CHAVAREN par Jean-Claude PELLEGRINI, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Yves DUPORT par Marc MARLEF, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry MISSONNIER par Sylvie PERRIN, Marie-Gabrielle PFISTER par Michel RAYMOND, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Denis TAMAIN par Pauline ARTHAUD, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Lyliane BEYNEL à Thierry DEVILLE, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Jean-Baptiste CHOSSY à Alain LAURENDON, Pierre CONTRINO à Cindy GIARDINA, Jean-Paul FORESTIER à Gérard VERNET, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Olivier GAULIN à Catherine DOUBLET, Flora GAUTIER à Béatrice DAUPHIN, Marie-Thérèse GIRY à Frédérique SERET, Martine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210720-20210720_CC_D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2021



GRIVILLERS à Abderrahim BENTAYEB, Olivier JOLY à François MATHEVET, Cécile MARRIETTE à Jean-Yves BONNEFOY, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, Christian SOULIER à Annick BRUNEL, Carole TAVITIAN à Ghyslaine POYET

Absents excusés : André GAY, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : GENE BRIER Sylvie

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	108
Nombre de membres suppléés	10
Nombre de pouvoirs :	17
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins 1 fois par an par leurs représentants au conseil d'administration. »,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de développement économique, et notamment en aménagement des zones d'activités,

Considérant que Loire Forez agglomération est actionnaire de NOVIM, société d'exploitation mixte née de la fusion absorption de la société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) par la société d'équipement et de développement de la Loire (SEDL) en 2018,

Considérant que NOVIM nous a ainsi transmis le rapport de gestion et les états financiers 2020 (en pièce jointe) validés par son assemblée générale du 4 juin 2021,

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir

- approuver le rapport de gestion et les états financiers 2020 de NOVIM ci-annexés.

Après en avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve le rapport de gestion et les états financiers 2020 de NOVIM ci-annexés.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 20 juillet 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*